



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# La première campagne laitière sous quotas dans deux régions françaises

*J.-P. BUTAULT, B. DESBROSSES,  
D. HAIRY, D. PERRAUD.*

*en collaboration avec :  
I. FOULHOUZE, J.-M. ROUSSELLE  
pour le traitement informatique des données*

La mise en place d'une politique de contingentement des livraisons de lait dans la CEE ne procède pas d'un choix délibéré de l'ensemble des Etats membres, mais bien plutôt d'un compromis, qui a pu être jugé le moins mauvais et le moins coûteux possible, pour faire face à la montée des excédents<sup>(1)</sup>. La France ne s'y est ralliée que tardivement, après avoir été longtemps persuadée que sa production laitière avait tout à perdre à voir ainsi figer son retard relatif, en rendements et en volume, par rapport à quelques-uns de ses principaux concurrents. C'est bien pourquoi, aussitôt la décision prise, les pouvoirs publics français ont annoncé leur intention de faire de nécessité vertu en utilisant la période du contingentement, en principe temporaire, pour encourager un mouvement de restructuration de la production nationale.

Cet effort, non négligeable, a surtout consisté à encourager, par des mesures financières, l'abandon de l'activité laitière et donc, la libération de quantités de référence ; ceci a permis à une partie des producteurs restants de poursuivre leur croissance. Mais aucune mesure d'orientation n'est venue guider l'évolution du secteur. A la veille de la mise en œuvre des quotas, personne ne savait comment les producteurs allaient réagir, comment ils allaient adapter leurs systèmes de production à cette nouvelle contrainte, encore moins quelles seraient les réactions "justes" — c'est-à-dire économiquement efficaces et permettant d'assurer l'avenir des exploitations.

En fait, très vite, les producteurs de lait ont été soumis à diverses incitations et notamment, à tout l'ensemble des conseils pratiques donnés par les institutions techniques spécialisées, et destinés à fournir des méthodes d'ajustement à court terme des livraisons<sup>(2)</sup> ; en outre, les firmes laitières, placées par force au centre du dispositif de gestion des quotas, ont essayé de "piloter à vue" leurs zones, faisant alterner, selon la conjoncture administrative et l'évolution du litrage, coups de freins et relances. Si l'on ajoute les impératifs règlementaires eux-mêmes, particulièrement complexes et mouvants, surtout au cours de la première année, on conçoit que les producteurs ont dû, pour s'adapter au contingentement, se frayer un chemin difficile au travers d'un ensemble de contraintes et de sollicitations.

L'objet de cet article est d'examiner les conditions concrètes de mise en œuvre de cette politique, et de voir comment se sont amorcées, au cours de la première campagne, les principales évolutions dans les structures et les façons de produire ou de vendre. Ce travail repose sur une enquête réalisée en 1985, avec la collaboration des services "Production" de quatre entreprises implantées dans deux régions laitières (cf. encadré) : l'Ouest (Bretagne et Pays de Loire) et la Lorraine, choisies parce qu'elles représentent en quelque sorte deux extrêmes de l'éventail des systèmes laitiers français. C'est dans l'Ouest, en effet, que s'est épanoui le modèle le plus achevé de production laitière intensive sur de petites surfaces ; en Lorraine, par contre, la production laitière s'est développée, avec les céréales, dans des exploitations de relativement grande surface (cf. tableau 1).

Les zones étudiées représentent, dans l'Ouest, 6 700 producteurs qui ont assuré, en 1985, près de 25 % de la collecte totale du Finistère, de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire ; en Lorraine, 2 900 producteurs dont les livraisons représentaient, en 1983, environ 70 % de la collecte de la Meurthe-et-Moselle et 40 % de celle de la Moselle.

---

(1) Sur la crise laitière et l'évolution de la politique européenne, cf. supra : Hairy et Perraud. Cf. aussi, en bibliographie, Butault et al. (1984).

(2) Sur ce sujet, cf. infra : Desbrosses et Hairy.

Ce texte résume les principaux résultats de ces enquêtes<sup>(3)</sup>, en examinant :

- les systèmes de production et la dynamique laitière à la veille de l'instauration des quotas ;
- l'impact des aides de l'Etat destinées à favoriser les cessations d'activité laitière ;
- les modalités d'établissement des quotas ;
- les principales adaptations mises en œuvre par les producteurs.

### Les deux sources de l'étude:

#### Les fichiers de firmes et l'enquête auprès des producteurs

L'étude utilise des données issues de deux sources :

1) **Les fichiers exhaustifs des producteurs** qui, présents au 2 avril 1984, ont livré du lait aux quatre laiteries observées pendant la campagne 1983/84 (en Lorraine : la Coopérative Lorraine-Lait et l'ensemble formé par l'Union Lorraine des Producteurs de Lait (ULPL) et la Société Saint-Hubert ; dans l'Ouest : la Coopérative Agricole "La Noëlle" à Ancenis (CANA), et la Coopérative Laitière de Ploudaniel). Ces fichiers recensent, mois par mois, les livraisons de chaque producteur de janvier 1983 à avril 1985, ainsi que les variables permettant de reconstituer les références individuelles.

2) **Une enquête** réalisée à l'automne 1985, en collaboration avec les services "Production" des quatre laiteries participant à l'étude, et dont l'objet est d'observer la situation des producteurs à la veille de l'instauration des quotas et leurs réactions au cours de la première campagne sous quotas. En Lorraine, l'échantillon a été tiré à partir du fichier des firmes, au 1/15e pour les producteurs continuant à livrer du lait et au 1/10e pour ceux qui ont abandonné la production laitière. Il compte 220 exploitations, pour une population-mère de 2 900 producteurs (1 690 à Lorraine-Lait, 1 210 à Saint-Hubert). Dans l'Ouest, l'échantillon utilisé avait été tiré par sondage aléatoire stratifié au 1/20e en 1979, dans le cadre d'une première enquête sur l'intensification laitière ; repris dans sa composition actuelle (exploitations encore présentes au 2/4/84), cet échantillon a été redressé sur la base des données de la campagne 1983/84, la population-mère étant fournie par les fichiers exhaustifs d'entreprises. Il compte 301 exploitations pour une population-mère de 6 748 producteurs (2 576 à Ploudaniel, 4 172 à la CANA).

## LES SYSTEMES DE PRODUCTION AVANT L'INSTAURATION DES QUOTAS

Les exploitations des deux zones de collecte étudiées présentent des caractéristiques structurelles assez nettement dissemblables. Dans l'Ouest, les unités de production se caractérisent par des surfaces relativement petites (28 ha en moyenne) et par un niveau élevé d'intensification fourragère (cf. tableau 1). En Lorraine, en revanche, la surface moyenne des exploitations observées est de 64 ha, et l'intensification moins forte. On remarque là une spécificité de l'agriculture lorraine, où la production laitière, majoritaire dans

(3) On trouvera une présentation complète des recherches conduites dans les deux régions en consultant :

- J.P. Butault, J.L. Coujard, J.M. Rousselle, B. Schmitt : *Les quotas laitiers en Lorraine. Zones de collecte de Lorraine-Lait et de l'ULPL : un bilan de la première campagne*, Nancy, INRA/ESR, décembre 1986, 106 pages.  
 - D. Hairy, D. Perraud, B. Desbrosses, I. Foulhouze : *Les quotas laitiers dans l'Ouest. Zones de collecte de la CANA et de la Coopérative Laitière de Ploudaniel : un bilan de la première campagne*, Grenoble, Paris, INRA/ESR, février 1987, 203 pages.

les petites et moyennes exploitations (moins de 60/70 ha), s'est également développée dans des exploitations de surface beaucoup plus grande, le plus souvent en association avec les grandes cultures (blé, colza, etc). Cette situation s'explique par le maintien dans cette région d'importantes surfaces en prairies permanentes, que leurs sols lourds et argileux ont rendu pendant longtemps difficilement retournables avec les techniques disponibles. La dimension des exploitations et les systèmes de production diffèrent donc fortement dans les deux régions.

### Spécialisation des exploitations et intensification de la production

Dans les deux régions, la production laitière apparaît toujours comme un moyen, pour les exploitations disposant de faibles superficies, de valoriser au mieux la main-d'œuvre disponible.

En Lorraine, le pourcentage d'exploitations spécialisées ou très spécialisées en lait (OTEX 411 et 412) chute ainsi de 60 à 18 % entre les classes 0-25 ha de SAU et plus de 100 ha ; dans l'Ouest, ces mêmes exploitations représentent près des trois-quarts des effectifs jusqu'à 75 ha environ, un peu plus de 50 % au delà (4). Il est vrai que d'une région à l'autre, l'éventail des surfaces disponibles varie de façon considérable : 6 % seulement des exploitations de la zone Ouest, et 60 % dans la zone Lorraine disposent de plus de 50 ha.

La relation surface/orientation productive est donc difficilement comparable entre les deux zones d'enquête ; dans les deux cas, elle est en outre loin d'être stricte. La superficie moyenne des exploitations laitières les plus spécialisées (OTEX 411) est de 26 ha dans l'Ouest ; elle atteint 46 ha en Lorraine. En Lorraine, on trouve au delà de 100 ha des exploitations à double spécialisation, qui maintiennent une orientation laitière très marquée ; dans l'Ouest, les petites exploitations combinent fréquemment la production laitière à des productions végétales intensives (horticulture, cultures légumières de plein champ) ou des ateliers hors-sol. Dans les deux cas, on observe le développement d'activités "viande" dans les exploitations qui disposent de 50 à 100 ha ; c'est au delà que s'épanouit la production céréalière en Lorraine.

Tableau 1.  
Caractéristiques moyennes des exploitations de chaque zone (Données 1983/84)

	Est	Ouest
SAU (en ha)	64	28
MBS (en équivalent ha de blé)	68	50
Livraison moyenne (hl/an)	1 057	1 103
Effectif de vaches laitières	28	26
Spécialisation : % de la MBS...		
- en vaches laitières	48	58
- en granivores	—	10
- en agriculture générale	33	13
Intensification :		
- Rendement/vache (hl)	38	43
- Rendement/ha SFP lait* (hl)	50	80

Source : Enquêtes INRA

\* SFP lait : surface fourragère consacrée à l'entretien du troupeau de vaches laitières.

Si la spécialisation laitière continue ainsi d'apparaître — du moins pour partie — comme un moyen de compenser le handicap de structures foncières

(4) Au total, les exploitations spécialisées en lait (OTEX 411 et 412) représentent 51 % des effectifs de producteurs dans la zone Lorraine, et 68 % dans la zone d'enquête "Ouest". Au plan national, on compte alors 193 000 exploitations laitières spécialisées, soit 55 % des détenteurs de vaches laitières (source : Enquête communautaire, 1985).

trop étroites, il n'en est pas de même pour l'intensification, que celle-ci soit mesurée par la production de lait par vache, ou par hectare de surface fourragère.

Le chargement (mesuré par le nombre d'unités gros bétail — UGB — par ha de surface fourragère principale -SFP-) reste relativement indépendant de la surface en Lorraine ; il est nettement plus élevé dans les petites exploitations de la zone Ouest (du fait des exploitations intensives de la zone finistérienne) (5) Dans cette même zone, la quantité de lait produite par hectare de surface consacrée aux vaches laitières est relativement stable de 10 à 50 ha de SAU ; elle a même tendance à croître dans les exploitations laitières spécialisées. Cette croissance est plus nette encore en Lorraine, où l'on passe de 3 200 l à 6 000 l par hectare de "SFP lait" entre 20 et 100 ha de SAU. Dans les deux cas, on trouve ici l'effet de l'accroissement des rendements laitiers par vache, qui paraît essentiellement lié à la dimension laitière des exploitations : la production de lait par vache s'élève en effet de 2 500 l/an dans les plus petits élevages (moins de 400 hl par an) à plus de 5 000 dans les plus grands (plus de 2 000 hl).

Si l'intensification laitière est étroitement corrélée à la dimension des élevages, elle ne l'est pas nécessairement avec le degré de spécialisation des exploitations. En Lorraine, les exploitations mixtes, qui allient le lait aux grandes cultures, tendent au contraire à être plus intensives que les exploitations spécialisées. Dans l'Ouest, les troupeaux laitiers les plus productifs se rencontrent généralement dans les exploitations qui allient production laitière et productions hors-sol (ou cultures légumierées), la recherche d'une valorisation maximale des moyens de production disponibles (terre et force de travail) apparaissant alors comme l'unique moyen d'assurer l'entretien de familles relativement larges.

L'augmentation de la dimension laitière des exploitations s'accompagne dans les deux régions d'un changement des techniques, notamment sur le plan des systèmes fourragers, de l'alimentation des animaux, et des équipements. Dans les deux régions, la part des prairies permanentes dans la surface fourragère baisse de façon sensible entre petites et grandes exploitations, tandis que s'accroît l'usage des fourrages les plus productifs (mais-fourrage). Dans le même temps, les équipements les plus efficaces, permettant de réduire les charges de main-d'œuvre (stabulation libre, salle de traite) se généralisent, à partir de 120 000 l de production (dans l'Ouest) et de 200 000 l (en Lorraine).

## Une typologie des systèmes de production ; ses variantes dans l'Ouest et en Lorraine

Sur la base de ces analyses, une typologie des élevages laitiers peut être proposée, qui combine essentiellement des critères de dimension (laitière et économique) et de spécialisation des exploitations. Le tableau 2 présente les caractéristiques moyennes des groupes d'exploitations distingués dans cette typologie ; ceux-ci peuvent être regroupés en trois grandes catégories.

### Les grands producteurs (plus de 2000 hl/an)

Dans les deux régions, ils représentent des proportions à peu près semblables de la population (16 % dans l'Ouest, 14 % en Lorraine).

Dans l'Ouest, ce groupe est constitué à 80 % d'exploitations spécialisées en lait, avec des superficies d'environ 40 hectares en moyenne. Les grands producteurs non spécialisés, localisés pour l'essentiel dans le Finistère, combi-

(5) Sur ce point, cf. nos travaux antérieurs, notamment INRA-CCAOF (1982) et Butault et al. (1985-a).

ment production laitière et atelier porcin. Généralement, ces grandes étables se caractérisent par des niveaux d'intensification très élevés, de l'ordre de 120 hl/ha de SFP.

En Lorraine, les deux tiers des exploitations de ce groupe sont spécialisées en lait, et leur surface moyenne avoisine les 100 hectares. Les autres, avec des surfaces encore plus grandes (140 ha en moyenne), allient une production laitière intensive aux grandes cultures : le cumul de ces deux activités leur permet d'atteindre des dimensions économiques très élevées (6).

Bien qu'ils diffèrent fortement par la dimension foncière et les combinaisons productives de leurs exploitations, les "grands producteurs" de l'Ouest et de Lorraine se ressemblent sur de nombreux points. Les exploitations concernées sont en effet conduites par des chefs nettement plus jeunes que la moyenne (40 % de ces exploitants dans l'Ouest et 50 % en Lorraine ont moins de 35 ans) et font souvent vivre plusieurs familles, comme en témoignent l'importance des collectifs de travail et le nombre élevé de personnes à charge. On relève également chez ces grands livreurs un pourcentage élevé de formes collectives de gestion (GAEC et sociétés de fait), une insertion privilégiée dans les réseaux d'encadrement (contrôle laitier, CETA, GVA, etc.) et un exercice fréquent de responsabilités au sein des organisations syndicales et professionnelles.

#### **Les producteurs moyens (livrant entre 1000 et 2000 hl par an)**

Il s'agit d'un groupe plus hétérogène, dans lequel une majorité d'exploitations spécialisées coexistent avec des exploitations mixtes associant lait et viande bovine (zone CANA), lait et "hors-sol" (zone Ploudaniel) ou lait et agriculture générale (surtout en Lorraine).

Ce groupe se partage entre exploitations en régression et exploitations en développement, particulièrement nombreuses en Lorraine où, sur la zone, plus de 400 unités de production, tenues par des jeunes agriculteurs ou en cours de reprise, sont considérées comme ayant des besoins de croissance importants. Dans l'Ouest, parmi les producteurs moyens, ce sont les exploitations qui ont atteint la plus forte dimension économique (généralement par l'adjonction d'un atelier hors sol) qui présentent les meilleures perspectives de reproduction : 65 % des chefs d'exploitation de ce sous-groupe ont moins de 35 ans, contre 23 % seulement chez les producteurs moyens spécialisés.

#### **Les petits producteurs (moins de 1000 hl par an)**

Ils restent majoritaires, avec 57 % de l'effectif total des livreurs dans chacune des deux régions. Ils ne contribuent cependant que pour un quart au volume global des livraisons aux coopératives.

Il s'agit surtout de petites exploitations spécialisées dont la dimension économique est très faible en raison de l'exiguïté de leur surface et de la médiocrité de leurs performances techniques (chargement, rendement par vache). Par contre, lorsqu'une production laitière marginale est associée à d'autres spéculations (agriculture générale en Lorraine, production porcine dans l'Ouest), ces exploitations peuvent accéder à des dimensions économiques moyennes voire grandes (région Lorraine). On a alors affaire à des producteurs relativement jeunes et bien insérés dans les organismes de développement. Les exploitations de ce type paraissent fréquemment susceptibles de se reproduire, ceci ne préjugeant d'ailleurs en rien du maintien d'une activité laitière très marginale. A l'inverse, la population des petits livreurs spécialisés est composée majoritairement d'exploitants âgés (70 % ont plus de 50 ans), les deux tiers n'ayant pas de successeur.

(6) Nous utilisons la Marge Brute Standard (MBS) comme indicateur de "dimension économique".

Tableau 2. Typologie des producteurs de lait en Lorraine et dans l'Ouest.  
Caractéristiques moyennes par catégorie (Données 1983/84)

Types de producteurs	Grands prod. spécial.	Grands prod. non spécial.	Prod. moyens spécial.	Prod. moyens mixtes	Prod. moyens lait + HS	Petits prod. spécial.	Petits prod. non spécial.	Petits livr. grands prod.	Ensemble
Livraison 1983/84 (hl)	plus de 2 000 hl		1 000 à 2 000 hl			moins de 1 000 hl			
<b>Est</b>									
- Nombre	268	134	453	389	—	758	673	220	2 895
- %	9	5	16	13	—	26	23	8	100
- Livraison 83/84 (hl)	2 950	2 821	1 380	1 397	—	442	367	644	1 057
- En %	26	12	20	18	—	11	8	5	100
- SAU (en ha)	96	137	65	94	—	30	42	106	64
- MBS (en éq. ha blé)	116	153	68	104	—	31	40	102	68
- % MBS : - lait	65	42	61	38	—	63	37	27	48
- granivores	—	1	—	—	—	—	2	—	—
- agric. génér.	17	41	19	45	—	19	40	48	33
- Intensification hl/ha de SFP lait	67	73	48	62	—	32	34	34	50
<b>Ouest</b>									
- Nombre	902	172	1 328	238	218	2 312	990	497	6 657
- %	13	3	20	4	3	35	15	7	100
- Livraison 83/84 (hl)	2 754	2 553	1 450	1 230	1 496	491	429	641	1 104
- en %	34	6	26	4	4	15	6	4	100
- SAU (en ha)	40	36	32	40	28	21	23	33	28
- MBS (en éq. ha blé)	75	133	54	71	105	27	33	71	50
- % MBS : - lait	75	44	70	41	34	69	39	30	58
- granivores	2	39	3	2	48	1	5	23	10
- agric. génér.	8	12	10	11	11	13	23	21	13
- Intensification hl/ha de SFP lait	118	120	84	92	110	44	57	65	80

Source : Enquêtes INRA

## La croissance laitière avant la mise en œuvre des quotas

Pour la population de l'Ouest, nous disposons de données concernant les années 1974 et 1979-80. Elles montrent que, sur la période 1974-1984, la tendance la plus fréquente est à la croissance longue, avec des pourcentages assez voisins dans les deux coopératives (environ 45 % des effectifs en moyenne). A l'inverse, une faible minorité d'exploitations (12 % dans chaque coopérative) marquent une tendance prolongée à la régression laitière.

Les deux coopératives se différencient très nettement lorsqu'on examine les cinq années qui ont précédé l'entrée en vigueur des quotas : dans la zone Ploudaniel (Finistère), un tiers des exploitations sont alors passées de la croissance à la stagnation ou à la régression, alors qu'à la CANA (Pays de Loire), plus du quart des effectifs s'engageaient dans le même temps, dans un processus de croissance laitière accélérée. Ce décalage des croissances laitières se reflète d'ailleurs dans les indices moyens (non pondérés) d'évolution des livraisons sur la période 1979/84 : + 4 % à Ploudaniel, + 8 % à la CANA (7).

(7) Sur la même période, le taux moyen de croissance de la collecte nationale est d'environ 2 %.

La relative modération de la croissance récente à Ploudaniel n'empêche pas que, dans cette coopérative aussi, l'augmentation des livraisons était majoritaire à la veille des quotas, mais plus lente qu'à la CANA qui, en pleine phase de décollage, bénéficiait des gains relativement rapides de la spécialisation et de l'intensification initiales.

Si l'on examine la dynamique laitière dans l'Ouest à la veille des quotas en fonction de la dimension économique des exploitations, on peut la caractériser à grands traits de la manière suivante : la forte croissance laitière est plutôt le fait d'exploitations moyennes, la croissance modérée concerne principalement les grandes unités de production, alors que la régression laitière accompagne, soit le déclin de petites exploitations, soit le recul de la spécialisation laitière chez de grands producteurs. On notera cependant qu'aucune catégorie d'exploitations n'était exclue de la croissance laitière au moment où les quotas ont été mis en place.

Dans l'Ouest, la croissance des livraisons, avant l'entrée en vigueur des quotas, repose en premier lieu sur un net mouvement de spécialisation laitière, qui a notamment conduit une partie des exploitations à tendance mixte (traditionnelles en Pays de Loire), à renforcer le poids de l'atelier "lait" dans leurs activités. La croissance laitière repose également sur un renforcement de l'intensification, lui-même fondé, pour l'essentiel, sur un accroissement des rendements par vache : de 1979 à 1983/84, ceux-ci augmentent d'environ 3 % par an ; au cours de cette période, les achats de concentrés se développent, la "holsteinisation" du troupeau se poursuit.

Les informations dont nous disposons sur la Lorraine, bien que moins riches que celles collectées dans la zone Ouest, donnent tout de même quelques indications sur les phénomènes de croissance de la production au cours des années qui ont immédiatement précédé l'entrée en vigueur des quotas :

- les grands producteurs ont, en majorité (60 % environ), accru leur niveau de livraisons entre 1982 et 1983, alors que les deux tiers de la population d'ensemble étaient contraints à la régression par les très mauvaises conditions climatiques de cette dernière année. Cette indication, mise en relation avec le caractère récent des équipements laitiers (stabulation libre, salle de traite) et l'importance des collectifs de travail témoigne des besoins de croissance élevés de ces grands livreurs ;
- les petits livreurs faisaient, dans une très large mesure, régresser leur production : 50 % d'entre eux ont réduit leurs livraisons depuis 1981. Rappelons cependant que ce groupe comprend 20 % d'exploitations en croissance (jeunes agriculteurs ou chefs d'exploitation âgés ayant un successeur) ;
- les producteurs moyens, nous l'avons vu, constituent un groupe hétérogène qui se partage entre exploitations en régression et exploitations en croissance. Parmi ces dernières, on observe que 55 % des producteurs moyens mixtes (soit un pourcentage presque équivalent à celui des grands producteurs) ont augmenté leurs livraisons en 1983. Il s'agit généralement d'exploitations d'assez grande dimension économique, dont les besoins de croissance laitière sont vifs et s'expriment même dans mauvaises conditions climatiques.

D'une région, voire d'une coopérative à l'autre, les conditions structurelles de la production et le degré d'achèvement du processus d'intensification laitière diffèrent malgré tout profondément : à la CANA, le coup de frein des quotas paraît — *a priori* — devoir être d'autant plus brutal que beaucoup d'exploitations étaient en phase de modernisation initiale ; à Ploudaniel, l'ajustement exigeait probablement une maîtrise technique affinée, dans des exploitations où les choix productifs étaient déjà faits, et les retours en arrière plus difficiles ; en Lorraine enfin, la dimension foncière des exploitations ouvrait — du moins en principe — des possibilités de réorientation nettement plus larges.

## LES CESSATIONS D'ACTIVITÉ LAITIERE

Comme nous l'avons déjà signalé, la seule mesure de restructuration prise, dès la première année, par le gouvernement français, fut d'instaurer un système de primes, variables selon l'âge du bénéficiaire, destinées à encourager une partie des producteurs à cesser leurs livraisons. Cela devait permettre d'éviter le gel des structures : les producteurs proches de la retraite, et ceux qui pouvaient reconvertis leurs exploitations, en se retirant de la production laitière, libéreraient des droits à produire utilisables par d'autres élevages qui pourraient ainsi poursuivre leur croissance.

Dans les deux zones étudiées, ces mesures ont eu un effet non négligeable : près de 14 % des producteurs ont cessé de livrer au cours de la campagne, alors que, au cours des années 1973-83, les élevages laitiers disparaissaient à un rythme nettement plus faible : 4,7 % dans l'Ouest, et 5,5 % en Lorraine<sup>(8)</sup>. Cette accélération est bien à mettre au compte du système de primes, puisque 80 % des producteurs qui abandonnent le lait en ont bénéficié. Mais cet impact apparemment fort doit être nuancé, pour plusieurs raisons.

### Restructuration ....

En premier lieu, les exploitations en cessation livrent relativement peu (environ 40 000 litres, en moyenne). La proportion de la collecte éliminée, et donc des droits à produire libérés, est en conséquence beaucoup plus faible : de l'ordre de 5 à 6 % sur deux campagnes. C'est plus que la réduction globale imposée par le règlement communautaire (3 %)<sup>(9)</sup>, mais c'est insuffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins de croissance des producteurs qui restent. En outre, ces cessations de livraisons se sont déroulées progressivement, pour être, en principe, complètes au 1er avril 1985 ; au cours de la campagne, les livreurs en cessation ont encore livré environ la moitié de leur litrage de 1983, ce qui a réduit d'autant la marge de manœuvre disponible, pour les autres, au cours de la même campagne.

La plupart des abandons proviennent donc de petits, voire de très petits livreurs : ceux qui livraient moins de 30 000 litres en 1983 en représentent environ la moitié. Cette strate de très petits élevages s'est trouvée brutalement réduite d'un tiers de ses effectifs, en une seule campagne, ce qui est beaucoup au regard des rythmes antérieurs, mais encore trop peu pour les laiteries, ce qui explique que leurs organisations professionnelles aient revendiqué la mise en place de primes fixes, indépendantes du litrage produit<sup>(10)</sup>, de façon à élargir la "clientèle" des bénéficiaires de primes de cessation.

Par ailleurs, les résultats montrent nettement que la principale variable explicative des cessations n'est pas d'ordre économique — il ne s'agit pas, pour la plupart des bénéficiaires, de passer à une autre activité productive, avec l'aide des primes —, mais d'ordre démographique : il s'agit, le plus souvent, de

(8) Pour la France entière, les chiffres sont du même ordre : le rythme des disparitions d'élevages laitiers est passé de 5 % à 14 % au cours de la première campagne "sous quotas".

(9) En France, les quantités libérées par cette première campagne de primes sont du même ordre (5,6 % des livraisons 1983). Même s'il apparaît limité, on retiendra que l'impact des primes de cessation est beaucoup plus fort en France que dans l'ensemble des pays partenaires (sur ce sujet, cf. Hairy et Perraud, dans ce même numéro).

(10) Le montant des primes instaurées en 1984/85 dépend de l'âge des producteurs (prime de conversion : moins de 55 ans, prime annuelle de cessation : 55 à 65 ans, prime unique : plus de 65 ans) et de l'importance des livraisons (il décroît avec le niveau de celles-ci).

producteurs âgés qui profitent de l'occasion qui leur est offerte d'abandonner le lait en bénéficiant d'une pré-retraite. L'enquête montre que, dans 70 % des cas, les primes ont été versées à des exploitations qui auraient, de toutes façons, cessé de livrer pendant la campagne ou au cours des cinq prochaines années. En outre, les nouvelles orientations choisies par la plupart des bénéficiaires — céréales viande sur de petites surfaces — traduisent une extensification relative du système de production, et une entrée en déclin de l'exploitation avant une retraite définitive, et non une reconversion viable. En comptant large, les vraies reconversions ne concernent qu'un cinquième des cessations, et débouchent sur des activités d'agriculture générale sur grandes surfaces en Lorraine et, pour autant qu'on puisse en juger à partir d'une population très réduite, sur la production porcine dans l'Ouest.

#### .... ou accélération des tendances naturelles

L'effet dominant des mesures prises par le gouvernement français n'a donc pas été une restructuration par conversion vers d'autres activités, mais la simple accélération d'un "dégraissage" qui s'inscrivait déjà dans les tendances naturelles de la population. Cet effort, reconduit depuis, a permis d'atténuer le choc des quotas sur les élevages survivants, mais il est loin de suffire, même au cours de la première campagne, pour assurer la croissance des élevages en expansion. En outre, par définition, une mesure de ce type est reconductible, mais avec une efficacité décroissante. En effet, le rythme des disparitions naturelles ne peut que se réduire puisqu'une partie d'entre elles auront été réalisées par anticipation. Ainsi, pour la France entière, le rythme de disparition des élevages laitiers tend à diminuer après la première campagne de primes<sup>(11)</sup>. C'est aussi ce qui se passe dans les zones étudiées. Ainsi, dans la zone Lorraine Lait — ULPL, 320 producteurs seulement ont cessé de livrer au cours des deux campagnes 1985-86 et 1986-87, contre 420 pour la seule campagne 1984-85. Cet épisode des capacités de croissance offertes par les seuls départs naturels exprime probablement les limites du système de transfert mis en place en 1984-85.

---

## LA GESTION DES REFERENCES

Le dispositif des quotas s'est mis en place progressivement, avec parfois des retards et des hésitations ; il a pris la forme d'une mécanique complexe destinée à déterminer aussi "justement" que possible, en fonction des objectifs généraux de la politique agricole, les références de chaque laiterie et de chaque producteur. Pour les unes comme pour les autres, l'enjeu était d'importance, ce qui explique que les laiteries, placées par le choix français au centre du dispositif de gestion, aient cherché à utiliser au mieux la réglementation en train de s'élaborer : en fonction de leurs objectifs stratégiques — garantir leur approvisionnement en favorisant les élevages "d'avenir" —, elles ont ainsi mis en place des tactiques adaptées aux conditions propres de leur zone. La gestion des quotas, la détermination des références, reflètent ce jeu complexe entre les contraintes imposées par la Communauté, une réglementation nationale qui s'est précisée peu à peu, et la marge de manœuvre dont chaque firme a disposé pour ses interventions propres (voir en encadré, le dispositif pour la campagne 1984-85). L'enquête et les travaux conduits dans les firmes elles-mêmes

(11) Sur ce sujet, cf. Gouin (1987). Voir aussi Hairy et Perraud dans ce même numéro.

permettent d'apprécier comment s'est appliquée concrètement la réglementation générale.

### Le quota des entreprises et l'incidence des suppléments calamités

Dans une région comme dans l'autre, la mise en place des quotas laitiers vient interrompre une phase d'expansion continue des livraisons ; la croissance avait été particulièrement vive dans l'Ouest (en moyenne pondérée, près de 6 % par an entre 1979 et 1983 dans les zones étudiées) ; elle était un peu moins rapide en Lorraine (2,7 % de 1979 à 1982), où l'année 1983 est marquée, de surcroît, par des conditions climatiques exceptionnellement défavorables qui entraînent une baisse notable de la production : cette année-là, les deux tiers des producteurs livrant du lait aux deux entreprises lorraines étudiées ont réduit leurs livraisons. Cette situation particulière mérite d'être soulignée dans la mesure où 1983 constitue l'année de référence retenue par les pouvoirs publics pour déterminer le quota des laiteries et les références individuelles des producteurs (cf. encadré).

#### Le dispositif des quotas pour la campagne 1984-85

*Pour les laiteries, la base de calcul du quota est la collecte réalisée en 1983, augmentée de suppléments destinés, soit à compenser les baisses de production intervenues en 1983 par suite de calamités naturelles ou d'accidents individuels, soit à reconstituer les livraisons de nouveaux producteurs. Le quota des firmes correspond à ce volume diminué de 2,8 %, l'Office National du Lait prélevant en outre 10 % du volume libéré par les arrêts de production primés en vue de constituer une réserve nationale qui est utilisée dans certaines régions pour les "prioritaires".*

La détermination des suppléments "calamités" a fait l'objet de discussions, notamment en Lorraine : les textes reconnaissent aux laiteries situées dans les zones sinistrées, comme base de calcul des références de leurs productions, la meilleure livraison des années 1981, 1982 ou 1983, alors que l'ONILAIT n'a retenu, dans la notification de leurs quotas aux entreprises, qu'une fraction de l'écart entre la collecte de 1983 est celle de la meilleure année.

Les références individuelles des producteurs sont établies selon le même principe. Elles correspondent en règle générale à leurs livraisons de 1983, augmentées des suppléments "calamités" ou "nouveaux producteurs" (pour les jeunes installés) et diminuées d'un abattement de 2,8 %. Certains producteurs, généralement classés en "prioritaires" (plans de développement, exploitations en difficultés, jeunes agriculteurs, exploitations ayant récemment investi), ont bénéficié d'un *forfait supplémentaire*. Ce volume redistribué a été pris sur les quantités libérées par les producteurs ayant arrêté leurs livraisons en bénéficiant des primes de cessation d'activité laitière, mises en place par les pouvoirs publics.

Selon les textes communautaires, une laiterie est soumise à une *pénalité* de 100 % du prix du lait sur les quantités collectées au delà de son quota, la taxe devant être ensuite répercutée sur les exploitations en dépassement. Soulignons bien qu'il s'agit d'un quota par laiterie, un producteur dépassant sa référence n'étant pas taxé si la laiterie respecte son quota. A la fin de la campagne 1984-85, la CEE a finalement admis que pourrait jouer, à l'intérieur de chaque pays, la péréquation entre laiteries ; la France ayant globalement respecté son quota, aucune laiterie n'a été pénalisée.

Dans l'Ouest, l'effort d'adaptation demandé aux producteurs est d'autant plus perceptible que les zones de collecte concernées ne bénéficient que de

rares corrections de litrage liées à des calamités naturelles ou à des pertes individuelles de production (3,8 % seulement des producteurs sont dans ce cas). Les seuls ajustements significatifs sont dus à l'arrivée de nouveaux livreurs qui sont relativement nombreux à la CANA, dont le quota dépasse ainsi de 1,6 % les livraisons de l'année 1983 ; ils sont très rares à Ploudaniel, qui voit sa référence finale s'établir à 2,7 % en-dessous des livraisons de l'année civile 1983, ce qui implique, globalement, un effort d'adaptation très proche de la norme (2,8 %) prévue par les textes (cf. tableau 3).

Tableau 3.  
Le quota des entreprises  
et la collecte 1984/85  
(en millions de litres)

	Est		Ouest	
	Lorraine Lait	St-Hubert ULPL	CL Ploudaniel	CANA
- Collecte 1983	178,2	133,5	293	426
- Suppléments :				
- calamités	6	6	0,6	1,4
- nouveaux producteurs	3,7	2	0,4	19,4
- Litrage de base	187,9	142,3	294,0	446,8
- Référence finale (en % collecte 1983)	182 (102,1)	137,2 (102,9)	285,2 (97,3)	432,7 (101,6)
- Collecte 1984/85 (en % réf. finale)	187,1 (102,8)	135,8 (99,9)	289,6 (101,6)	440,1 (101,7)

Sources : Notification ONILAIT et fichiers firmes

Les entreprises lorraines n'ont pas été soumises à cette règle, dans la mesure où elles ont perçu des suppléments "calamités", destinés à compenser les pertes de livraison de l'année 1983 (cf. encadré et tableau 3). Ces suppléments ont fait l'objet de négociations difficiles entre l'Office du lait et les entreprises, le quota définitif n'ayant pu être établi qu'en juin 1985, soit trois mois après la clôture de la campagne. Dans ce contexte incertain, les firmes ont adopté des attitudes différentes envers leurs producteurs, ce qui n'a pas été sans conséquence sur les modalités d'adaptation de ceux-ci aux contraintes du contingentement : dans un cas (Lorraine-Lait), les producteurs se sont vu notifier, conformément aux textes réglementaires, une référence correspondant au choix de la meilleure année de livraison 1981, 82 ou 83, le total des références individuelles ainsi attribuées dépassant le quota définitif de la firme, établi par l'ONILAIT ; dans l'autre (zone ULPL/St-Hubert), les références individuelles attribuées début 1985 correspondent exactement au quota alors défini par l'office (ce quota sera lui-même rectifié à la hausse en juin 1985, ce qui permettra à l'entreprise de distribuer des références supplémentaires).

En cours d'année, les producteurs lorrains ont donc disposé, d'une zone à l'autre, d'une information différente sur leurs droits à produire ; dans ces conditions, il n'est guère étonnant que la situation des entreprises varie notamment, à l'issue de la campagne 1984/85 : par rapport au quota définitif (établi en juin 1985), Lorraine-Lait est en dépassement de 2,8 %, et St-Hubert-ULPL en sous-réalisation de 1 % (cf. tableau 3).

Dans l'Ouest, où l'incertitude sur le montant des corrections "calamités" n'a pas joué, les deux entreprises enquêtées dépassent leurs quotas, mais dans une proportion relativement modérée (1,6 et 1,7 %) si l'on se réfère aux taux de croissance enregistrés dans un passé récent.

L'existence de livraisons hors quotas dans trois des zones étudiées ne s'est cependant traduite par le versement d'aucune pénalité, du fait de la péréquation

tion nationale entre dépassements et sous-réalisations de quotas, et du respect, par la France, de sa quantité globale de référence.

### La politique des entreprises et les modalités d'établissement des références individuelles

En Lorraine, les deux tiers des producteurs ont perçu des suppléments "calamités" qui représentent, en moyenne, près de 9% du montant de leur livraison 1983. Ces suppléments étaient justifiés par la très mauvaise année 1983 ; ils ont pourtant eu certains effets pervers :

- en procurant des références supplémentaires à des chefs d'exploitation proches de la retraite, et dont la production laitière était en voie de régression spontanée ; on constate d'ailleurs, à l'issue de la campagne, que 60 % des bénéficiaires n'ont pu remplir leurs références ;
- en pénalisant, à l'inverse, des exploitations en croissance, qui, bien qu'affectionnées par les mauvaises conditions climatiques de 1983, ont réussi, cette année-là, à maintenir, voire à faire progresser leurs livraisons : en moyenne, les producteurs qui n'ont pu bénéficier de suppléments "calamités" dépassent ainsi, de façon sensible (4 %), leurs références à l'issue de la campagne.

Ces causes de distorsion sont beaucoup plus rares dans l'Ouest, où l'incidence moyenne (pondérée) des corrections "calamités" est très faible (0,2 % du litrage de base, contre 5 % en Lorraine) : on constate pourtant que, là aussi, les rares bénéficiaires de suppléments "calamités" ne parviennent généralement pas à "remplir" leurs références.

Pour les trois-quarts des producteurs pérennes<sup>(12)</sup>, la référence finale s'établit à 97,2 % (niveau prévu par les textes) du litrage de l'année de référence — éventuellement augmenté des suppléments "calamités", comme on vient de le voir.

Une minorité de producteurs, classés en prioritaires (plans de développement, plans de redressement, jeunes agriculteurs, nouveaux investisseurs), ou sélectionnés, sur d'autres bases, par les entreprises, ont donc bénéficié — lorsque les textes réglementaires le permettaient — d'un ajustement de leurs quantités de référence non lié à l'existence d'un accident de production. *Les forfaits* ainsi distribués étaient prélevés sur la fraction (90 %) des litrages libérés par les cessations primées d'activité laitière qui restait à la disposition des entreprises pour augmenter la référence de leurs propres prioritaires. Les références rendues disponibles au cours de cette première campagne représentaient, dans une région comme dans l'autre, environ 2 % des livraisons totales de l'année civile 1983 (cf. tableau 4).

Au total, un quart environ des producteurs (25 % dans l'Ouest, 23 % en Lorraine) ont bénéficié d'un forfait moyen qui va de 9 700 litres dans l'Ouest (ce qui représente environ 8 % de la référence initiale des intéressés) à 14 000 litres en Lorraine (soit 10 % de la référence initiale). 90 % d'entre eux appartiennent aux catégories de prioritaires définies par les textes (*prioritaires légaux*) ; les autres ont été choisis hors de ces catégories, principalement dans une des quatre laiteries (Ploudaniel), qui leur a attribué environ 11 % des références disponibles.

(12) Nous qualifions de pérennes les producteurs qui n'ont pas abandonné la production laitière au cours de la campagne 1984-85.

Par leurs caractéristiques moyennes, prioritaires et bénéficiaires de forfaits se distinguent nettement du reste de la population. De façon générale, les chefs d'exploitation classés en prioritaires légaux sont relativement jeunes (35 ans contre 48/49 ans pour l'ensemble) ; la dimension foncière et économique de leurs exploitations est supérieure à celle des autres groupes ; ils sont plus fréquemment et plus lourdement endettés (cf. tableau 5).

Une partie des producteurs qui rentrent dans une catégorie de prioritaires légaux (jeunes, plans de développement, etc.) n'ont pas bénéficié de la redistribution de références car leurs livraisons dépassaient le plafond de 200 000 litres prévu par les textes : ces "non bénéficiaires" (14 % des effectifs des prioritaires légaux, en Lorraine, et 8 % dans la zone Ouest) ont atteint, en moyenne, des dimensions économique et laitière et des niveaux d'intensification encore plus élevés : il s'agit d'exploitants vraisemblablement proches de ce que l'on pourrait appeler un régime de croisière.

*Les autres exploitants*, non prioritaires, s'opposent presque trait pour trait aux prioritaires. Les raisons du choix, principalement à Ploudaniel, d'un certain nombre de bénéficiaires au sein de cette population n'en apparaissent que plus claires : il s'agit de livreurs encore relativement jeunes (45 ans), très fortement endettés, et qui doivent faire face à des charges de famille élevées. Ces redistributions hors normes ont permis aux entreprises de donner leur chance à des exploitants qui ne répondaient pas aux critères officiels de sélection des producteurs à encourager.

Tableau 4.  
Les références individuelles des producteurs (moyennes par zone)

	Est	Ouest
Nombre de producteurs pérennes % de producteurs prioritaires	2 498 22,8	5 839 25,1
Livraisons 1983 (hl)	1 163	1 193
Incidence moyenne :		
- des suppléments (1) (hl)	55	3
- des forfaits (hl)	35	24
Quota (moyenne en hl)	1 225	1 186
Livraisons 1984/85 (hl)	1 244	1 211
% : - forfait/réf. initiale	2,9	2,1
- quota/livraison 83	104,8	99,4
- quota/liv. 83 reconstituée	99,0	99,2
- liv. 84-85/quota	102	102,1

(1) Suppléments "calamités" et nouveaux producteurs

Source : Fichiers firmes

Au total, la redistribution a essentiellement porté sur de jeunes exploitants qui avaient misé, avant l'instauration des quotas, sur une expansion de la production laitière. En moyenne, à l'issue de ces divers ajustements, la référence finale des producteurs pérennes se situe, dans l'Ouest, à 0,6 % en dessous du niveau des livraisons de l'année 1983, et dans l'Est, à 5 % au-dessus (mais à moins 1 % si l'on calcule l'évolution par rapport aux littrages "reconstitués"). De 66 % (en Lorraine) à 70 % (dans l'Ouest) des producteurs doivent ainsi réduire leurs livraisons, en 1984/85, par rapport à celles de l'année de référence : malgré la redistribution, l'effort d'adaptation demandé est donc très sensible.

Tableau 5.  
Comparaison de quelques caractéristiques entre producteurs prioritaires et non prioritaires (données 1983/84)

	Prioritaires légaux		Autres exploitations	
	Avec forfait	Sans forfait	Avec forfait	Sans forfait
<b>Est :</b>				
- Effectifs	571	93	—	1 817
- Age du chef	35	35	—	49
- Prod. lait (hl)	1 519	1 983	—	1 008
- MBS (ha de blé)	88	116	—	66
- Endettement (1 000 F)	330	333	—	101
<b>Ouest :</b>				
- Effectifs	1 321	121	195	4 230
- Age du chef	35	35	45	49
- Prod. lait (hl)	1 371	2 940	1 042	1 096
- MBS (ha de blé)	69	77	54	59
- Endettement (1 000 F)	249	261	255	153

Source : Enquêtes INRA

## LE RESPECT DES QUOTAS PAR LES PRODUCTEURS

Bien que, dans trois des quatre zones étudiées les quotas soient dépassés, on constate que, dans l'ensemble, les livreurs ont accompli un effort d'ajustement de leurs livraisons. Cette adaptation est nette dans l'Ouest où les données disponibles permettent de comparer les évolutions au cours de la campagne, avec la dynamique antérieure des exploitations : entre 1979 et 1983, le taux annuel d'augmentation des livraisons des exploitations était de + 6 % ; il est passé à — 0,2 % au cours de la campagne 1984-85. Les élevages en croissance, qui représentaient les deux tiers des effectifs avant la mise en place des quotas, n'en représentent plus que le tiers en 1984-1985.

En Lorraine, cette adaptation des producteurs a été masquée par le rattrapage des baisses de production de 1983, autorisé par les suppléments "calamités". Par rapport à la campagne précédente, les livraisons 1984-85 des exploitations pérennes se sont ainsi accrues de 5 %, mais cette croissance apparente leur fait seulement retrouver le niveau atteint en 1982 ; cela signifie qu'il y a bien eu aussi stabilisation de la croissance laitière en Lorraine.

### La dispersion des taux de remplissage

L'adaptation globale des producteurs s'est en fait réalisée à travers une grande dispersion des taux de croissance laitière. Mais il faut souligner que cette dispersion ne reflète que très imparfaitement celle des croissances autorisées, c'est-à-dire des rapports entre références et croissance antérieure. Les situations diffèrent évidemment selon les laiteries mais, de l'une à l'autre, la répartition des taux de remplissage des références est assez semblable : en moyenne, *plus d'un producteur sur deux a dépassé sa référence*, et seulement un cinquième des exploitations se sont ajustées (à plus ou moins 2 % près) à la référence qui leur était accordée. Bien plus, dans les deux régions, près de 20 % des livreurs ont livré des litrages très éloignés de leurs références (de 10 % et au-delà, en plus ou en moins). Cela signifie que la mise en œuvre des quotas, et la campagne d'information qui l'a accompagnée ont eu pour effet de freiner

globalement la croissance de la collecte, sans pour autant que les producteurs s'ajustent étroitement aux objectifs que leur fixaient les règlements. Il y a eu, si l'on veut, une réaction dominante de respect du quota, comme d'une nouvelle contrainte exogène, relativement imprécise : la situation imposait d'infléchir les tendances antérieures d'expansion laitière, et non pas de respecter à la lettre les références individuelles.

Une première raison de cette situation tient, sans doute, à une certaine inadéquation entre les références attribuées et *les besoins de croissance*. Ce décalage existe, mais de façon limitée, en ce qui concerne la redistribution des forfaits aux prioritaires : les règlements semblent avoir, en général, bien "ciblé" une population en croissance laitière. Mais, même parmi les prioritaires, légaux ou non, les taux de réalisation sont très variables : un tiers d'entre eux ne remplissent pas leur référence. Ces désajustements ont leur origine dans la fixation des références qui n'a pas assez pris en compte les besoins réels de croissance des producteurs : les forfaits ont été établis en fonction de l'objectif fixé dans les plans de développement, de redressement, ou dans l'étude prévisionnelle d'installation (jeunes agriculteurs) ; or on sait qu'il s'agit de données issues de documents administratifs qui ne sont pas nécessairement fondées sur les possibilités effectives d'évolution des exploitations et dont, en outre, les normes de construction varient selon les départements. Par contre, ni la date d'installation, ni la croissance antérieure n'ont été prises en compte, alors que l'enquête montre qu'il s'agit d'indicateurs utiles pour apprécier la dynamique des producteurs ; leur utilisation aurait probablement permis de rectifier les désajustements liés à l'application de normes strictement administratives. Il faut ajouter, enfin, que le montant des redistributions, fixé réglementairement, s'est bien souvent révélé insuffisant pour satisfaire les besoins des prioritaires, même lorsque les firmes l'augmentaient dans la mesure des références "libres" dont elles disposaient.

Plus encore que la redistribution des forfaits, les règles de *reconstitution du litrage* de base ont été à l'origine de décalages importants entre références et besoins de croissance. Il en est ainsi de ceux qui sont devenus chefs d'exploitation entre janvier 1983 et mai 1984 ; beaucoup d'entre eux ont repris la succession de leurs parents et ont ainsi bénéficié d'un calcul particulièrement avantageux de leur référence : en moyenne, ils n'ont pas pu la remplir...

Mais le principal décalage provient de l'ampleur des *suppléments "calamités"* en Lorraine et de la façon dont ils ont été distribués. Globalement, leur existence était justifiée, mais leur mode de calcul (qui était imposé, rappelons-le, par les textes communautaires), fondé sur le choix de la meilleure année de livraison 1981, 82 ou 83, a eu des effets pervers que nous avons déjà évoqués, et qui expliquent que la dispersion dans les taux de réalisation des références soit plus grande en Lorraine que dans l'Ouest.

Cette inadéquation relative entre références et besoins de croissance n'est sans doute pas la seule raison de la dispersion des taux de remplissage des références. Si les quotas ont eu une influence globale sur la croissance laitière, cette influence n'a pu être que diffuse et imprécise, à cause de l'incertitude qui a pesé sur la réglementation. Rappelons, en effet, que celle-ci ne s'est mise en place que progressivement au cours de la campagne et qu'en Lorraine notamment, les quotas définitifs des laiteries n'ont été établis que trois mois après sa clôture. A quoi il faut ajouter que l'hypothèse d'une non-pénalisation des dépassements en France, résultant du système de péréquation nationale accepté à Bruxelles, a pris de la consistance en fin de campagne, ce qui n'a guère incité les producteurs à procéder à l'ajustement final qui aurait permis de rester dans les bornes de litrage autorisées.

Dans ce contexte d'incertitude, le comportement des producteurs a été, pour une large part, dicté par *l'appréciation subjective* qu'ils ont porté sur les quotas, à travers les informations qu'ils recevaient de sources diverses. Il est donc difficile d'en dégager une logique structurelle, c'est-à-dire de caractériser nettement le profil des producteurs selon qu'ils ont respecté, dépassé ou sous-rempli leur référence. On peut toutefois relever quelques grandes tendances :

1) *La façon dont les laiteries ont informé* leurs producteurs a eu une incidence certaine. En Lorraine, par exemple, la proportion de livreurs en dépassement est plus forte à Lorraine-Lait (60 %) qu'à l'ULPL (50, puis 40 % après la fixation du quota définitif de la laiterie en juin), alors que les structures de production dans les deux zones de collecte sont à peu près identiques. Ces situations correspondent à deux politiques d'information des producteurs par les laiteries : à St-Hubert, des consignes de freinage ont été données dès mai, les premières références étant transmises aux producteurs en juin ; ces informations ont provoqué une forte baisse des livraisons pendant les mois d'été ; à Lorraine-Lait, en revanche, l'adaptation ne s'est effectivement produite qu'en fin de campagne.

2) Environ 13 % de la population dans l'Ouest et 20 % en Lorraine sont en forte régression et remplissent leur référence à moins de 90 %. Il faut sans doute chercher ailleurs que dans l'instauration des quotas la raison principale de cette régression : il s'agit souvent de *producteurs âgés* (la moitié ont plus de 50 ans et les trois-quarts n'ont pas de succession assurée), à la tête de petites exploitations (les trois-quarts produisent moins de 100 000 litres) qui diminuent progressivement leur activité avant de cesser de produire.

3) La plupart *des prioritaires sont en dépassement*, de 4 % en moyenne en Lorraine et de 5 % dans l'Ouest. Dans cette dernière région, leur poids dans le dépassement global des laiteries est d'ailleurs prépondérant : alors qu'ils ne représentent que le quart de la population, ils contribuent pour plus de la moitié aux livraisons hors quotas. Si les règles de redistribution ont, en général, permis de définir comme prioritaire une population en développement effectif, elles n'ont pas suffi à satisfaire leurs besoins de références, d'autant plus aigus que, l'enquête le montre, ces producteurs sont soumis à des contraintes d'endettement particulièrement lourdes. Cette situation souligne les difficultés auxquelles se heurteront, dans l'avenir, les exploitations qui souhaiteraient s'engager dans la croissance laitière.

4) Il faut remarquer, en outre, que l'ampleur des dépassements est très inégale. Ainsi, dans l'Ouest, la majorité des producteurs (54 %) ont dépassé leur référence, *mais une minorité* (9 % de l'ensemble) se distingue par des hors quotas très élevés (plus de 20 000 litres) ; ils sont, à eux seuls, responsables de 55 % du hors quota global. C'est sur ce groupe relativement restreint que, depuis, les pouvoirs publics et les professionnels ont cherché à faire porter le principal effort de "découragement".

5) Le taux de remplissage des références varie *selon les systèmes de production*. Dans les deux régions, les petits producteurs (moins de 100 000 litres) sont, en moyenne, soit proches de l'équilibre, soit en sous-réalisation. Comme on l'a vu, c'est dans cette frange de producteurs que les régressions spontanées sont les plus nombreuses. Pour les autres groupes, les situations ne sont pas identiques dans les deux régions. Dans l'Ouest, les associations lait-hors-sol représentent un modèle typiquement breton de croissance et sont surtout pratiquées par de jeunes exploitants : ce sont les producteurs qui ont le plus bénéficié de la redistribution mais aussi ceux qui sont le plus en dépassement. Les élevages spécialisés, au contraire, ont fait

preuve d'une certaine prudence, pour éviter sans doute une pénalité qui, dans leur cas, se révélerait particulièrement lourde. En Lorraine, les systèmes mixtes sont plutôt caractéristiques d'exploitations en phase de maturité qui ont développé des cultures à la suite d'achats fonciers ; elles disposent des plus grandes marges de manœuvre et se sont relativement bien adaptées, malgré des redistributions faibles. Les producteurs spécialisés ont, au contraire, poursuivi leur croissance au-delà de ce que leur permettait leur référence, pourtant élargie par la redistribution.

### Quelques enseignements pour la gestion des quotas

La dispersion des taux de croissance laitière et de remplissage des références montre que le secteur laitier, en France, reste traversé par des mouvements divers de croissance et de régression. Ceci confirme les résultats d'une étude antérieure sur la dynamique des exploitations laitières (Butault et al., 1985-b). Cette constatation apporte certains enseignements sur la gestion des quotas.

Les laiteries apparaissent, dans ce contexte, comme un échelon efficace pour gérer les quotas et assurer la péréquation entre producteurs en croissance et producteurs en régression. Lors de la première campagne, un système de quotas individuels, sans échelon intermédiaire entre l'ONILAIT et le producteur, même assorti d'une péréquation nationale, aurait donné des résultats probablement plus contraignants, et la formule choisie a sans doute aidé la France à se rapprocher de son quota. Les laiteries ont pu suivre l'évolution de leur collecte par rapport à leur référence et donner des consignes de freinage ou de relance de la production qui, globalement, ont été suivies par les producteurs (l'exemple de l'évolution de la collecte à St-Hubert, mois par mois, est significatif sur ce point).

Il peut paraître tentant, pour les régions en forte croissance, de miser sur la reconduction de la péréquation nationale, et de demander le passage à un quota par producteur. Cette solution assurerait en effet à ces régions la possibilité d'une production maximum. Toutefois, la péréquation nationale n'a donné aux élevages en croissance que des *quotas provisoires* ; en outre, sa suppression est régulièrement évoquée par la Commission de Bruxelles. Un système de quotas individuels, sans péréquation nationale, pourrait avoir des effets catastrophiques pour la France, à cause de la dispersion observée dans les indices d'évolution individuels : un grand nombre de producteurs seraient taxés, même si la France ou la laiterie respectait son quota global.

Si le *quota par laiterie* apparaît, dans le contexte actuel, comme la solution la moins mauvaise, son maintien pose toutefois certains problèmes. Le plus remarquable est qu'il conduit à des situations injustes, puisque le pénalisation des producteurs dépend entièrement de la position de leur laiterie par rapport à son quota. Ainsi, en l'absence de péréquation nationale, les producteurs en dépassement de Ploudaniel, de la CANA et de Lorraine-Lait auraient payé pour la campagne 1984-85, respectivement, des taxes moyennes de 6 500 F, 7 500 F et 11 000 F, alors qu'aucun livreur de St-Hubert n'aurait subi de pénalité. Pour chacune de ces difficultés — inégalité devant les pénalités, traitement des "quotas morts" —, des solutions partielles ont été mises en œuvre au cours des années ultérieures : elles aboutissent à une situation réglementaire complexe, très éloignée de la Formule communautaire initialement choisie (13).

---

(13) Sur l'évolution de la réglementation des quotas, cf. Hairy et Perraud dans ce même numéro.

## LES FORMES D'ADAPTATION DES PRODUCTEURS

La façon dont les producteurs ont ajusté leur litrage confirme qu'en majorité, ils ont fait un effort conscient et observable pour s'adapter au nouveau mode de gestion du marché : plus de la moitié des producteurs en Lorraine, et plus des deux-tiers dans l'Ouest, ont réduit leurs livraisons, soit en distribuant du lait aux animaux de l'exploitation, soit en abattant des vaches laitières, soit en réduisant leurs achats d'aliments (cf. tableau 6).

Tableau 6.  
Les réactions des producteurs pérennes au cours de la campagne 1984/85

Livraisons 1984-85 en % du quota		moins de 90	90 à 100	100 et plus	Ensemble
% des effectifs de producteurs	Est Ouest	20,1 12,9	24,3 27,9	55,5 59,1	100 100
Livraison 1984/85 (en hl)	Est Ouest	688 675	1 254 1 071	1 441 1 367	1 244 1 195
% de producteurs ayant réagi (1)	Est Ouest	36 51	58 74	62 70	56 69
% de producteurs ayant donné du lait aux veaux	Est Ouest	26 44	37 52	51 59	43 55
% de producteurs ayant réduit la distribut. d'alim.	Est Ouest	10 32	15 41	16 35	15 36
% de producteurs déclarant avoir réduit le cheptel laitier	Est Ouest	7 21	24 34	21 37	19 34

(1) Ayant pris au moins une des mesures d'ajustement

Source : Enquêtes INRA

Si l'on examine la fréquence des ajustements observables selon les catégories d'exploitants, l'enquête fait apparaître une situation paradoxale : la proportion des producteurs ayant pris au moins une de ces mesures d'ajustement est d'autant plus forte qu'ils sont en dépassement. On observe également que leur mise en œuvre est nettement plus fréquente chez les gros et moyens livreurs que chez les petits. Cela signifie que, même s'ils ont souvent dépassé leur référence, les grands et moyens producteurs ont été plus fréquemment conscients de l'importance de la politique des quotas, plus sensibles aussi aux pressions de leur environnement, et notamment des laiteries qui, lorsqu'elles ont dû ajuster leur collecte globale en cours d'année, ont alerté en priorité ceux qui livraient de gros litrages. Cela signifie aussi que le freinage volontaire des livraisons et le dépassement des quotas ne s'excluent pas : une partie des éleveurs dynamiques ont réagi, mais en sont restés à des demi-mesures, d'abord parce qu'une réduction plus brutale aurait pu remettre en cause l'équilibre de leurs exploitations, ensuite parce que, nous l'avons vu, ils pouvaient difficilement se plier à une exigence réglementaire encore imprécise et susceptible d'évoluer. A l'inverse, chez beaucoup de petits livreurs, l'élevage était déjà en déclin naturel et la réduction de leurs livraisons au cours de la campagne se trouve coïncider, sans effort particulier, avec la régression imposée par les quotas.

Puisqu'elles sont concentrées dans la population des moyens et grands

élevages en croissance, on conçoit que les mesures spécifiques prises cette année-là en réaction aux quotas prennent rarement la forme d'une réorientation de l'exploitation, d'une entrée en régression de l'élevage laitier, du moins chez les producteurs pérennes.

## Les effets sur les systèmes de production

Si beaucoup de producteurs ont réagi, les ajustements réalisés ont pris des formes prudentes, qui ne bouleversent pas les systèmes de production et qui n'engagent pas l'avenir de l'exploitation, même si certains comportements, qui diffèrent d'ailleurs selon les systèmes de production, laissent entrevoir des transformations structurelles possibles des façons de produire.

### Des ajustements prudentes...

La mesure la plus fréquente a été la *distribution de lait aux jeunes animaux* de l'exploitation : on l'observe chez plus de la moitié des producteurs dans l'Ouest et environ 40 % en Lorraine, alors que Lorraine-lait l'avait explicitement déconseillée (cf. tableau 6). Cette fréquence s'explique aisément : il s'agit d'une mesure neutre, qui ne remet pas en cause le fonctionnement des exploitations. On remarque que ce mode d'ajustement a plutôt été choisi par les producteurs moyens et que, notamment en Lorraine, il a été relativement peu utilisé dans les plus grands élevages ; car, s'il est facile à mettre en œuvre, il implique aussi des charges en travail importantes. On peut penser que si la distribution du lait aux veaux restera, sans doute, dans les années suivantes, l'un des principaux moyens d'ajustement, notamment en fin de campagne, elle ne saurait constituer un mode d'adaptation structurel aux quotas (14).

Un autre moyen fréquemment utilisé pour contenir les livraisons, a été l'*abattage de vaches laitières* ; on l'observe chez un tiers des producteurs dans l'Ouest et 20 % en Lorraine. Mais cette mesure est souvent restée limitée à deux ou trois vaches par exploitation, ce qui explique que le troupeau de vaches laitières de l'ensemble de la population pérenne soit resté à peu près stable (15). Comme la distribution du lait aux veaux, cet abattage est une adaptation de circonstance et non une réorientation de l'élevage ; on remarque d'ailleurs que très peu d'éleveurs ont réduit leur troupeau de génisses de renouvellement, ce qui montre bien que la plupart n'ont pas voulu engager l'avenir en prenant des mesures irréversibles. Il faut noter que cette forme d'adaptation se rencontre presque exclusivement chez les plus grands producteurs qui, par exemple dans l'Ouest, assurent à eux seuls 75 % de la réduction des vaches traites enregistrée dans la population des élevages pérennes. On peut faire l'hypothèse que cet abattage s'est porté avant tout sur les animaux les moins performants, ce qui explique qu'on observe, dans ces exploitations, une augmentation du rendement laitier par vache. Cette observation procède aussi, en partie, d'un leurre statistique, le rendement laitier étant calculé sur la base de l'effectif de vaches laitières présent en fin de campagne, alors que l'abattage a été réalisé en cours d'année. Mais elle rend compte également du fait que les producteurs auront de plus en plus avantage à produire leur référence avec un nombre réduit de vaches. De ce point de vue, l'instauration des quotas peut jouer dans le sens d'un renforcement du processus intensif, la réduction du troupeau laitier permettant de libérer de la main d'œuvre et des surfaces pour d'autres activités (16).

(14) Au niveau national, on enregistre cependant un très net accroissement des quantités de lait utilisées pour l'alimentation des animaux : + 5,6 % en 1984, + 20 % en 1985 (source : SCEES).

(15) Dans la zone Ouest, le troupeau de vaches traites diminue de 1,8 % chez les producteurs pérennes, et de 5,8 % au total ; les cessations d'activité laitière assurent environ les 3/4 de la réduction du troupeau. Au niveau national, le cheptel laitier diminue de 6 % en 1984, et de 3,8 % en 1985 (source : SCEES).

(16) Sur ce sujet, cf. Desbrosses et Hairy, dans ce même numéro.

### ... préfigurant parfois l'effet à terme des quotas

La tendance à un renforcement de l'intensification peut toutefois être contrecarrée par un autre type de réaction des exploitants : réduire les coûts pour réaliser *une production plus économique*. Au cours de la première campagne, les achats d'aliments, en valeur, ont régressé de 8 % dans l'Ouest et se sont maintenus au même niveau, dans l'Est (ce qui correspond à une baisse en volume de 15 % par litre produit), mais ces observations ne traduisent pas seulement une adaptation aux quotas. On sait, en effet, que la campagne 1983-84 avait été très mauvaise, notamment en Lorraine où les exploitations avaient dû faire face à un déficit fourrager qui les a obligées à accroître leurs achats d'aliments. Mais 36 % des livreurs dans l'Ouest et 15 % en Lorraine déclarent avoir limité leurs achats d'aliments à la suite de l'annonce des quotas. On peut noter également, dans l'Ouest, une certaine régression de l'ensemencement en fourrages très productifs, mais aussi coûteux, c'est à dire en maïs et en ray-grass d'Italie. Il est bien entendu difficile d'apprécier la portée de ces observations (17). Soulignons, toutefois, que cette *réduction des achats d'aliments* s'est accompagnée d'un accroissement du recours à des céréales intraconsommées plutôt que d'une baisse de la distribution de concentrés aux animaux. Ce développement de l'auto-fourniture dans l'alimentation pourrait constituer une réponse plus durable aux quotas, allant dans le sens d'une production plus économique.

Les effets de l'instauration des quotas sur le processus intensif restent donc incertains puisqu'ils peuvent être contradictoires. Il est toutefois possible d'avancer quelques hypothèses sur la façon dont les producteurs réagiront selon leurs systèmes de production. On peut penser, par exemple, que l'intensification laitière ne sera pas freinée dans les exploitations qui ont la possibilité de développer d'autres spéculations : cette intensification n'aurait plus pour objectif la croissance des livraisons de lait mais, par une production laitière plus efficace, elle viserait à dégager des moyens de production utilisables dans d'autres ateliers qui deviendraient alors les principales activités en croissance. Ce pourrait être le cas en Lorraine où la surface des exploitations autorise l'éclosion de systèmes de double spécialisation — lait, agriculture générale —, ainsi qu'en Bretagne, avec le développement de systèmes mixtes (lait et porc ou lait et cultures maraîchères) pour autant que la situation du marché l'autorise.

En revanche, on pourrait voir apparaître une certaine "désintensification" dans des exploitations dont les marges de manœuvre sont réduites, par exemple les exploitations spécialisées intensives sur petites surfaces. Sous la contrainte des quotas, une action sur les coûts et sur la qualité du lait devient, pour elles, une possibilité de maintenir, voire d'améliorer le revenu.

### Un très léger recul de la spécialisation laitière, sans véritable reconversion

En dehors des trois mesures qui viennent d'être analysées et qui marquent une certaine prudence des producteurs dans leur adaptation aux quotas, les autres réactions sont très marginales. Il n'y a notamment pas eu de réorienta-

(17) Au niveau national, la tendance semble s'être retournée en 1986 : la production d'aliments composés pour vaches laitières, qui avait enregistré une baisse sensible en 1984 et 1985 (moins 12,6 % par rapport à 1983), a repris sa croissance en 1986 (+ 9,8 %), retrouvant ainsi un niveau proche de celui de 1983.

tion en profondeur des systèmes de production, entraînant une déspecialisation laitière des exploitations. Celle qu'on observe dans chaque région tient surtout à l'accélération des abandons de livraisons de lait qui résulte de l'instauration du système d'aides, alors que dans la population pérenne, les changements sont mineurs.

Toutefois, si l'on classe les exploitations par OTEX, on constate un léger glissement des OTEX les plus laitières vers celles qui le sont moins. Dans l'Ouest, où la comparaison sur plusieurs années est possible, on ne retrouve pas le glissement constant vers les systèmes les plus spécialisés qui se déroulait au cours des années précédentes. Pourtant, ces mouvements ne traduisent pas tous le freinage de la croissance laitière lié aux quotas. Il peut s'agir aussi :

- d'exploitations en régression naturelle, où la réduction de l'activité laitière constitue une forme d'extensification de la production, avant l'arrêt définitif ;
- d'exploitations qui, en Lorraine notamment, développent l'"agriculture générale" à la suite d'un accroissement de leur surface. Il s'agit généralement de jeunes exploitants, souvent classés en prioritaires, qui poursuivent parallèlement leur croissance laitière.

On observe enfin, dans les deux régions, une croissance modérée du troupeau bovin non laitier qui résulte, pour l'essentiel, d'une conservation plus fréquente des veaux mâles. Il s'agit encore d'une simple mesure d'attente qui pourrait préfigurer de futures réorientations mais qui, pour l'instant, est bien trop limitée pour représenter l'amorce d'une reconversion.

---

## QUELQUES CONCLUSIONS

Dès la première campagne, l'instauration des quotas a fortement infléchi l'évolution générale qu'on observait depuis plusieurs années — aux accidents climatiques près — dans les régions étudiées. Cet infléchissement est particulièrement spectaculaire sur deux points : l'accélération du rythme de disparition des élevages laitiers et le freinage de l'évolution des livraisons. Globalement, les quotas ont donc bien rempli leur fonction principale de contrôle de l'offre. Il n'est pas certain qu'ils aient aussi bien rempli la fonction accessoire de restructuration du secteur sur laquelle, en France du moins, on a beaucoup mis l'accent. L'élimination des producteurs âgés ou marginaux pouvait être jugée nécessaire : elle a permis d'aménager la transition, de substituer un ralentissement à un coup de frein brutal qui aurait été insupportable pour une partie des élevages en croissance ; elle ne signifie pas, pour autant, que le secteur, du moins ce qu'il en reste, s'est adapté en profondeur à la nouvelle situation.

Pour l'essentiel, nous l'avons vu, les façons de produire sont restées les mêmes au cours de la première campagne. Les producteurs ont, dans leur grande majorité, pris au sérieux la contrainte nouvelle qui leur était imposée ; ils s'y sont ajustés, en suivant assez étroitement les impulsions données par les laiteries qui ont joué un rôle central dans la gestion de la transition, essayant à la fois de préserver leur collecte et d'atténuer le choc pour les élevages en expansion. Mais, nous l'avons fortement souligné, l'ajustement des litrages aux

références s'est fait par des voies prudentes et souples, en veillant presque toujours à ne rien toucher d'essentiel au système de production en usage. Nous avons dû aller débusquer des ajustements très minoritaires, des infléchissements encore peu marqués par rapport aux tendances antérieures, pour voir se profiler les transformations futures du secteur sous la pression des quotas. Tout au plus voit-on se dessiner quelques tendances nouvelles, à peine amorcées, par exemple à une mixité plus affirmée, à une production un peu plus économique ou encore à une intensification un peu plus prononcée permettant de dégager des moyens de production utilisables dans d'autres activités. Cela signifierait, en tout cas, que les ajustements à plus long terme prendront des formes différentes et qu'on pourrait assister, au moins dans les régions étudiées, à une diversification des types de production laitière.

Il reste que, en l'état, les producteurs de lait n'avaient guère d'issue alternative à la poursuite de leur expansion : aucune spéculation de rechange ne s'impose à l'évidence ; les gains à attendre d'une économie sur les coûts de production sont évidemment limités ; la croissance laitière, même pour les prioritaires, est bornée par des forfaits qui, pour beaucoup, ne permettent pas de maintenir les rythmes d'expansion antérieurs. Si l'on excepte la sous-population des exploitations lorraines de grande surface — mais elles sont, on le sait, l'exception dans la France laitière —, on peut concevoir que la prudence des producteurs dans l'adaptation des systèmes et des exploitations, était largement justifiée par la rareté des issues disponibles et viables. Certes, il reste des phénomènes de sous-remplissage des références, voire des "quotas morts", que le système de gestion actuel permet d'utiliser ; mais il s'agit d'une péréquation temporaire, et non de l'affectation définitive de nouvelles capacités de croissance aux exploitations en progression.

Aujourd'hui, l'essentiel reste, pour la fraction la plus dynamique, ou la moins reconvertible, des élevages laitiers, d'augmenter les marges de croissance des livraisons. Déjà, au cours de la première campagne, les abandons naturels étaient insuffisants pour permettre aux élevages en expansion de poursuivre leur développement aux rythmes antérieurs ; nous avons vu qu'ils le sont de plus en plus au cours des campagnes suivantes. Certes, au bout du compte, le secteur aura été épuré de la plupart des producteurs marginaux que beaucoup de laiteries cherchent, depuis longtemps, à éliminer de leurs zones de collecte. Mais, pour qu'une véritable restructuration ait lieu, dans le contexte des quotas, elle aura de plus en plus besoin *d'une libération extra-démographique de références*, c'est-à-dire de la *suppression de l'élevage laitier dans des exploitations dont la disparition n'est pas inéluctable*. Pour que de telles exploitations, généralement plus grandes et, donc, libérant plus de quantités de références, acceptent cet abandon d'un atelier, il faut que la rémunération qu'elles perçoivent en échange soit suffisante pour financer une reconversion avantageuse. Cela signifie que, si l'effort de restructuration du secteur doit être poursuivi, il implique une augmentation sensible du prix des quotas libérés, c'est-à-dire, en reprenant l'analyse de D.-M. Gouin (18), un rapprochement de leur prix et de leur "valeur", quel que soit le cadre institutionnel — marché des quotas ou allocation administrée — dans lequel se déroulera ce rapprochement.

(18) Publiée dans ce même numéro.

## BIBLIOGRAPHIE

BUTAULT (J.P.), HAIRY (D.), PERRAUD (D.), 1984 — Crise laitière et quotas : remarques sur la régulation communautaire du marché du lait. *Economie Rurale*, n° 163, sept./octobre, pp. 63-71.

BUTAULT (J.P.), HAIRY (D.), PERRAUD (D.), FOULHOUZE (I.), 1985-a — Intensification et systèmes de production de lait en France : une première exploitation des données du RICA 1979. In : *Revenus Agricoles : systèmes céréaliers, systèmes laitiers*. Les collections de l'INSEE, E 93, pp. 167-246.

BUTAULT (J.P.), HAIRY (D.), PERRAUD (D.), FOULHOUZE (I.), 1985-b — *Les systèmes de production du lait en France et leurs dynamiques à la veille de l'instauration des quotas laitiers*. Grenoble, Nancy, Paris, INRA-ESR, août, 27 p.

BUTAULT (J.P.), COUJARD (J.L.), ROUSSELLE (J.M.), SCHMITT (B.), 1986 — *Les quotas laitiers en Lorraine. Zones de collecte de Lorraine-Lait et de l'ULPL : un bilan de la première campagne*. Nancy, INRA-ESR, déc., 106 p.

GOUIN (D.M.), 1987 — *Marché des quotas et changements structurels dans le secteur laitier : analyse du cas du Québec et perspectives en France*. Univ. des Sciences Sociales de Grenoble, thèse de doctorat, novembre, 349 p.

HAIRY (D.), PERRAUD (D.), DESBROSSES (B.), FOULHOUZE (I.), 1987 — *Les quotas laitiers dans l'Ouest. Zones de collecte de la CANA et de la Coopérative Laitière de Ploudaniel : un bilan de la première campagne*. Grenoble, Paris, INRA-ESR, février, 203 p.

INRA-CCAOF, 1982 AL HAMCHARI (M.C.), BAILLOT (E.), FOULHOUZE (I.), HAIRY (D.), MAAMOUN (M.), MATHAL (P.), PERRAUD (D.) — *La production laitière dans l'Ouest : enquête auprès des adhérents de sept coopératives (1979/80). Rapport de synthèse*. Grenoble, Nantes, Paris, INRA-ESR, Rennes CCAOF, 202 p.